

Les députés aboient, Mermoud renvoie

AFFAIRE DES «523» Le conseiller d'Etat est resté inflexible, hier, face à un Grand Conseil qui s'est déchiré comme jamais sur le sujet des requérants déboutés

YAN PAUCHARD
07 juin 2005

Le canton de Vaud ne sortira certainement pas indemne de la crise des «523». Il y a deux semaines, les trois conseillers d'Etat de gauche rompaient la collégialité. Hier après-midi, c'est le Grand Conseil qui s'est déchiré comme rarement sur le sujet des

requérants déboutés. Le débat autour de la motion du radical Serge Melly, demandant notamment la levée des mesures de contrainte, a duré plus de deux heures. Des discussions pour le moins houleuses entre les partis de gauche et de droite. Serge Melly et la municipale lausannoise radicale Doris Cohen-Dumani, également favorable au texte, ont ainsi été traités de «brebis galeuses» par une partie de la droite.

Si vous avez manqué le début

» [Rescapé des camps arrêté](#)

Sur le web

» [Grand Conseil vaudois](#)

La tension était d'autant plus vive que, le matin même, un requérant du groupe des «523» - un rescapé des camps de concentration serbes - a été expulsé par la force. Nedim Hadziavdic, un célibataire bosniaque de 35 ans, a été placé, à 10 h 10 à Kloten, dans un avion de ligne, direction Sarajevo. Il devait y atterrir à 14 h 05, heure à laquelle commençait la séance du Grand Conseil. Ce qui n'a pas manqué de provoquer l'indignation de la gauche. «C'est un affront inimaginable fait aux députés», a lancé l'écologiste Anne Weil-Lévy.

Face à cette agitation, le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud est resté inflexible. C'est lui qui a clos les discussions en renvoyant la motion à une commission, reportant de fait le débat sur les expulsions de plusieurs mois. Il a réaffirmé sa volonté d'appliquer la loi et de continuer à exécuter cet été les renvois exigés par Berne. «Ces gens doivent rentrer, a-t-il confirmé en marge de la séance. Les députés me demandent de faire un décret. Mais je ne peux pas changer une loi fédérale.»

Mis sous pression, Jean-Claude Mermoud a contre-attaqué en mettant en doute la crédibilité du requérant expulsé: «J'ai lu son dossier. Il s'est dit survivant de Srebrenica, mais il n'y était pas en 1995, au moment du génocide.» Pour la gauche, cette déclaration est des plus déplacées étant donné que la Croix-Rouge certifie

que Nedim Hadziavdic était emprisonné, en 1992, dans un camp de concentration serbe, où une majorité de détenus ont été torturés.

© Le Matin Online



© le Matin Online | www.lematin.ch
Edipresse Publications SA